

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2012

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
ROUYER David
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle

Etaient absents :

GUILLARD François, 1^{er} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
TROCHU Pierre

Ordre du jour :

- ***Subvention exceptionnelle comité de jumelage***
- ***Amendes de police***
- ***Appel d'offre piste DFCI – choix de l'entreprise***
- ***Vallée du Bois Hamon – Projet CPIE***
- ***Point de vente itinérant Concoret-Gaël-Muël***
- ***Remboursement Orange***
- ***Avoir BNP Paribas (Location photocopieur)***
- ***Tarifs photocopies couleurs***
- ***Décision Modificative Budget Commune***
- ***Vente logements le Clos Fleuri***
- ***Rectificatif Subventions associations***
- ***Régularisation subvention 2011 Office des sports de Saint-Méen-le-Grand***
- ***Enquête publique Servitudes d'utilité publique à Gaël et Concoret***
- ***Décision modificative n° 3***
- ***Divers***

- ***Subvention exceptionnelle comité de jumelage***

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle du comité de jumelage suite à l'achat d'une coupe qui a été offerte au nom de la commune à la municipalité de MUEL en Espagne. Il sollicite une aide exceptionnelle de 120 € correspondant à la valeur du bien acheté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- de verser une subvention exceptionnelle de 120 € au comité de jumelage de MUËL,
 - d'inscrire au compte 65748 les crédits nécessaires,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette subvention
-
- ***Amendes de police***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision de la Préfecture d'accorder une subvention, dans le cadre des amendes de police, de 5 350 € pour la réalisation d'aménagements de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte la somme de 5 350 € proposée pour les aménagements de sécurité,
- s'engage à réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

- Appel d'offre piste DFCI – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offre pour des travaux d'infrastructure : empierrement de piste forestière, réfection d'une piste en terrain naturel, création d'une place de dépôt, a été lancé le 25 juin 2012 (Ouest France du 28 juin 2012) pour une remise des offres le 17 juillet 2012. La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 17 juillet 2012 pour le choix de l'entreprise ; 4 propositions ont été reçues en mairie :

• POMPEI	24 827,90 € HT (29 694 ,17 € TTC)
• PERROTIN	37 641,50 € HT (45 019,23 € TTC)
• DANIEL TP	39 786,25 € HT (47 584,36 € TTC)
• FTPB	30 897,20 € HT (36 953,05 € TTC)

La CAO a retenu l'entreprise POMPEI pour un montant de 24 827,90 € HT (29 694 ,17 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la décision de la CAO de retenir POMPEI pour un montant de 24 827,90 € HT (29 694 ,17 € TTC),
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents pouvant se rapporter à cette affaire.

- Vallée du Bois Hamon – Projet CPIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet Concoret-Gaël-Muël, la volonté du groupe de réflexion s'est portée sur la valorisation du site de la vallée du Bois Hamon (Buttes de la Hautière et le long du ruisseau du Bois Hamon).

Le CPIE Forêt de Brocéliande a été sollicité pour participer à la phase de propositions pour la valorisation des richesses patrimoniales du site.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition financière du CPIE pour ce projet d'un montant de 3 610 € TTC. Il est précisé que des financements seront recherchés afin de réduire le coût de cette opération pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte d'engager cette étude pour la valorisation de la vallée du Bois Hamon,
- Accepte la proposition du CPIE Forêt de Brocéliande pour un montant de 3 610€ TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pouvant se rapporter à cette affaire.

- **Point de vente itinérant Concoret-Gaël-Muël**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la réflexion menée avec l'accompagnement de l'Association Etudes et Chantiers, dans le cadre du Projet Concoret-Gaël-Muël (CGM), différentes actions sont à l'étude dont celle du développement des circuits courts. La mise en place d'un point de vente tournant sur les trois communes a été considérée comme prioritaire par les habitants et les élus. Ce dernier se mettra en place en septembre dans la cour de la mairie un à deux mercredis par mois.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place ou non d'une redevance pour occupation du domaine public dans le cadre de ce point de vente situé dans la cour de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de ne pas mettre en place de redevance d'occupation du domaine public pour les producteurs présents au point de vente sur la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pouvant se rapporter à cette affaire.

- **Remboursement Orange**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une facture de téléphone du local technique a fait l'objet d'un double paiement. La société Orange nous rembourse le trop-payé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le remboursement de la société Orange d'un montant de 4.21 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

- **Avoir BNP Paribas (Location photocopieur)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un avoir a été établi sur la facture n° FLLH 5248453 par la société BNP Paribas concernant la location des photocopieurs de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte l'avoir de la société BNP Paribas d'un montant de 698.46 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

- **Tarifs photocopies couleurs**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par une délibération du 18 novembre 2008 des tarifs photocopies ont été établis : 0.20€ la copie A4 et 0.40€ la copie A3.

Ces tarifs ne différencient pas les copies noir et blanc et les copies couleur ainsi Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un tarif différencié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs photocopies suivants à compter du 1^{er} août 2012 :

A4 (la copie N&B)	0.20 €
A3 (la copie N&B)	0.40 €
A4 (la copie couleur)	0.30 €
A3 (la copie couleur)	0.60 €

- **Décision Modificative Budget Commune**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient d'apporter une modification au budget Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative suivante :

Budget Commune - Décision modificative n°2

INVESTISSEMENT

Opération 113 Chapitre 23 Compte 2318: + 800 €
Opération 111 Chapitre 23 Compte 2313: - 800 €

- **Vente logements le Clos Fleuri**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors du dernier conseil municipal du 19 juin 2012, M. JOSSE, chargé de mission «Vente » d'Habitat 35 est intervenu. Il avait indiqué que les logements sis Le Clos Fleuri construits en 1983 et 1984 pourraient être mis en vente. Il avait précisé que les locataires en place seraient informés de la possibilité d'acquérir leur logement, ceux qui ne le souhaiteraient pas pourront garder leur statut de locataire. Pour les personnes intéressées, deux types d'abattement pourront être mis en place, le premier sur le critère de l'ancienneté et le deuxième sur celui des ressources.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour que des estimations de prix puissent être réalisées sur ces logements par Habitat 35. Une fois les prix de vente établis, l'approbation du conseil municipal sera obligatoire pour la poursuite de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord à Habitat 35 pour effectuer les estimations de prix de vente des logements sis Le Clos Fleuri,
- demande à ce que cette procédure ne bloque pas les locations (trop de logements vacants transformeraient ce lotissement en friche),

- **Rectificatif Subventions associations**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal du 21 février 2012 les subventions aux associations ont été votées.

Cependant il convient de rectifier l'appellation de certaines associations comme suit :

Ancien nom	Nouveau nom	Montant subvention
Asso culturelle de MUEL	La Pitaudière	1 500€
Tennis de Muël	Association l'Entente Muël- St Meen	385€
Club de Foot	Union Sportive GAEL MUEL	300€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte ces rectifications concernant l'appellation des ces trois associations
- Autorise le versement des subventions
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

- Enquête publique Servitudes d'utilité publique à Gaël et Concoret

Le conseil municipal ayant pris connaissance de l'enquête publique concernant les servitudes publiques liées au centre d'enfouissement souhaite prendre position.

Les communes de Concoret, Gaël, Muël mène une étude concernant la mise en valeur de l'arboretum et des vestiges liés à l'ancien camp militaire.

Les communes précitées souhaitent faire de cet ancien camp et de cet arboretum un lieu touristique mais aussi un lieu de mémoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande que les limites du centre d'enfouissement soient modifiées afin de ne pas être dans le périmètre de servitudes publiques et ainsi permettre au projet de mise en valeur et de réhabilitation des vestiges d'aboutir.

- Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient d'apporter une modification au budget Commune (crédits supplémentaires). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Budget commune - Décision modificative n°3

FONCTIONNEMENT :

R : 7788 : Produits exceptionnels : + 1 570 €

D : 60613 : Combustibles : + 1 570 €

- Divers

o **Organisation pour la rentrée de la cantine municipale**

La cantine municipale devrait accueillir pour la rentrée 2012-2013 davantage d'enfants. Sa capacité maximale d'accueil sera sûrement atteinte dans l'année voir dépassée. David Rouyer propose dans un premier temps d'optimiser la place dans la cantine actuelle pour la rentrée. David Rouyer, Joël Guillard et Marcel Minier vont étudier également l'extension de la salle polyvalente et les aménagements possibles de cette dernière. L'utilisation de la salle paroissiale apparaît pour le moment inadéquate pour le conseil municipal cependant il est nécessaire d'avancer sur le projet de cantine scolaire dans ce bâtiment.